

AVANCEMENTS

Une revalorisation des taux de promotion pour les agents des catégories B et C

Les taux de promotion, revus à la hausse par rapport aux années précédentes, en pleine campagne d'avancement, permettent de réaliser un nombre important de promotions supplémentaires.

Catégorie	Niveau	Taux de promotion				
		2021	2022	2023	2024	
Inspecteur du permis de conduire	B	Inspecteur de 3ème classe	356			
		Inspecteur de 2ème classe	379	18%	16%	18%
		Inspecteur de 1ère classe	638	13%	11%	14%
		Total corps	1 373			
Adjoint technique	C	C1	1 660			
		C2	4 261	30%	27%	28%
		C3	1 142	11,5%	10%	17%
		Total corps	7 063			
Technicien de la police technique et scientifique de la police nationale	B	Technicien PTS	175			
		Technicien principal	611	9%	11%	18%
		Technicien en chef	187	10%	12%	14%
		Total corps	973			
Agent spécialisé police technique et scientifique de la police nationale	C	AS	1 340			
		AS principal	273	10%	10%	17%
		Total corps	1 613			
Secrétaire administratif	B	B1	7 313			
		B2	2 608	9%	9%	18%
		B3	2 330	11%	11%	14%
		Total corps	12 251			
Adjoint administratif	C	C1	3 292			
		C2	15 148	15%	15%	28%
		C3	5 169	7%	7%	17%
		Total corps	23 609			
Technicien SIC	B	B1	848			
		B2	476	10%	10%	18%
		B3	496	10%	10%	14%
		Total corps	1 820			
Agent SIC	C	Agent SIC du 2ème grade (échelle C2)	262			
		Agent SIC du 1er grade (échelle C3)	189	10%	10%	17%
		Total corps	451			
Contrôleur des services techniques	B	B1	412			
		B2	204	12%	12%	18%
		B3	117	10%	10%	14%
		Total corps	733			

Pour 2022-2023-2024,

les taux de promotion sont ainsi fixés :

→ 28% pour la C2 ,

→ 17% pour la C3 ,

→ 18% pour la B2 ,

→ 14% pour la B3 .

Conséquences sur la campagne en cours :
 Changement du calendrier d'avancement et report des dates de publications

MODIFICATION DU CALENDRIER

Catégorie A : 1^{er} décembre 2021

Catégorie B et C : corps des contrôleurs des services techniques, des agents des systèmes d'information et de communication, des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière : 1^{er} décembre 2021

Catégorie B et C : corps des adjoints administratifs, des secrétaires administratifs, des adjoints techniques et des techniciens des systèmes d'information et de communication pour lesquels une nouvelle saisine des services centraux et déconcentrés est nécessaire de façon à combler les listes de promotions : 15 février 2022

Tous les agents promus au titre des avancements 2022 seront nommés à la date du 1^{er} janvier 2022.



PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, de la FILIERE SOCIALE DES PREFECTURES, SOUS-PREFECTURES, SGCD et SGAMI

